



Compte-rendu du Conseil d'établissement Promenades/Jacques-Dalphin

du mardi 18 janvier 2011

18h00 – 20h30

Bureau de la directrice, 2^{ème} étage de l'école des Promenades

<i>Présidente</i> : N. Mahler	<i>Secrétaire</i> : S. Morandini
<i>Représentants de parents présents</i>	D. Aranda, C. Bieler Dellamula, C. Brulhart-Bourdy, O. Fontana, F. Gerster, I. Pasquier Eichenberger, D. Le Mounier, L. Rota
<i>Représentants du personnel enseignant présents</i>	Ph. Buclin, P. Bodmer, Ch. Favre, M. Collet, B. Garcia, P. Tappolet Jenny (<i>remplace Mme S. Doessegger</i>), M. Filgueiras, Fl. Pieraggi
<i>Représentants de la commune présents</i>	F. Berthoud, I. Baumann, C. Sabato
<i>Représentant de la commune excusé</i>	P. Coppex
<i>Invités présents</i>	B. Riedweg, DGEP, (<i>de 18h00 à 18h45</i>) F. Weber-Rochat, infirmière scolaire Jacques-Dalphin (<i>de 19h00 à 19h45</i>) S. Fabbi, diététicienne SSJ, (<i>de 19h00 à 19h45</i>)
<i>Invitées excusées :</i>	C. Perrenoud Aebi, directrice du service des ressources humaines, DGEP I. Blum, infirmière scolaire Promenades

1. Tour de table et communications des participants

Madame Mahler ouvre la séance du premier conseil d'établissement regroupant les représentants de l'école des Promenades et de l'école Jacques-Dalphin. Les membres permanents des deux écoles se présentent.

Madame Mahler remercie Monsieur Bernard Riedweg de sa venue, directeur du secteur Conseil d'établissement et du secteur REP (réseau d'écoles prioritaires). Elle excuse l'absence de Madame Carmen Perrenoud Aebi, directrice des ressources humaines à la direction générale de l'enseignement primaire, ainsi que celle de Madame Isabelle Blum, infirmière scolaire des Promenades et de Monsieur Patrick Coppex, responsable du bâtiment scolaire de Jacques-Dalphin.

2. Différents points soumis au CoET par les parents

● **Organisation d'échanges entre CoET**

Les parents présents de l'Ecole Jacques-Dalphin s'interrogent sur la possibilité de communiquer avec les membres des autres conseils d'établissement. Serait-il possible de mettre sur pied une plate-forme internet ou d'organiser une séance commune ? Par exemple il serait intéressant de

savoir comment certains problèmes pratiques communs à toutes les écoles ont été résolus (exemple : création de parking à trottinettes).

Monsieur Riedweg rappelle que Monsieur Charles BEER, conseiller d'Etat en charge du DIP, va rencontrer les membres des conseils d'établissement de la rive gauche **le 17 février 2011 à 20h00 au Cycle d'orientation de Drize, à Carouge**. Ce sera pour lui l'occasion de présenter les résultats d'une enquête de satisfaction concernant le CoET, une sorte de mini-bilan à mi-parcours depuis les élections de 2009. La présentation sera suivie par un moment d'échanges et permettra de développer des pistes de travail pour l'avenir des CoET et les parents pourront lui poser des questions au sujet de la collaboration entre conseils d'établissement.

Pour l'instant les conseils d'établissement utilisent toutes sortes de canaux d'informations : diffusion papier du compte-rendu des séances à tous les parents et/ou publication sur internet (www.etidep.ch ou blog de l'école) et ils sont difficiles à uniformiser.

Mme Aranda relève que même les organisations de parents d'élèves communiquent peu entre elles et organisent rarement des actions communes (exemple : les braderies de quartier).

Monsieur Riedweg estime qu'il faut attendre encore un peu pour voir comment le dispositif va évoluer, nous manquons encore de recul ; toutefois il pourrait être intéressant d'organiser des moments d'échanges entre CoET carougeois.

- **Possibilité pour les étudiants de LME de pouvoir participer à des camps et que cela puisse être validé dans leur parcours de formation;**

Lors d'un précédent conseil d'établissement à Jacques-Dalphin l'année dernière une enseignante s'était inquiétée de constater combien il devenait difficile de trouver des accompagnateurs pour les camps. Or l'université n'autorise pas un étudiant qui passe trois semaines de stage dans une école à partir avec une classe si la semaine camp précède ou suit les trois semaines de stage.

Le conseil décide donc d'adresser une lettre à l'IUFE, aux HES et à la DGEP pour demander à ce qu'une semaine de camp puisse être comprise dans le parcours de formation des étudiants, cela pallierait à la pénurie d'accompagnants et serait une expérience positive pour eux. Mme Bieler Dellamula et Mme Guéron se chargent d'écrire la lettre au nom du CoET.

Monsieur Riedweg souligne que la direction de l'enseignement primaire ne peut pas intervenir dans le domaine de la formation. Par contre elle peut appuyer une demande émanant des membres du conseil.

- **Application des directives en matières d'heures d'activités sportives, de surveillance des récréations et d'annonce des enfants absents ou malades**

- Les activités sportives sont définies dans une directive qui précise le nombre de périodes en éducation physique que chaque enfant doit avoir dans la semaine : certaines avec MS, d'autres avec le titulaire de classe.

- Mme Mahler explique qu'il y a toujours deux enseignants pour surveiller les récréations. Un pour les classes de 1E à 2P et un pour celles de 3P à 6P aux Promenades. Mme Tappolet Jenny complète la réponse en explicitant que pour les classes de 3P-6P, à Jacques-Dalphin, il y a un enseignant qui surveille côté Jura et un côté Salève, le matin, et deux enseignants qui surveillent côté Salève l'après-midi.

- Tous les parents ont reçu en début d'année une lettre d'information qui précise comment agir en cas d'absences d'un enfant.

Les parents présents expliquent que cette inquiétude émane surtout des parents d'élèves de 1E à qui il aurait été dit que c'était à un « petit copain » d'annoncer que son ami est malade, pratique qui suscite l'angoisse de certains parents. Monsieur Riedweg souligne qu'à Genève par rapport à d'autres pays le risque est minime de perdre un enfant en route si celui-ci est malade en chemin.

- **Quelle aide apporter aux enfants (et aux enseignants) face à d'autres enfants en rejet constant de toute autorité ? Exemple : crainte de certains enfants de division ordinaire à partir en camp avec des enfants de classes spécialisées;**

La gestion des élèves dits « compliqués » fait partie de la vie des enseignants qui sont formés pour gérer ces situations. Des camps mélangeant des élèves de la division ordinaire et de la division spécialisée sont organisés depuis longtemps à Jacques-Dalphin. Dans ce cas il y a plus d'accompagnants. Les camps sont préparés soigneusement avec les élèves avant le départ et la plupart des élèves se connaissent. Monsieur Berthoud souligne que c'est très positif d'aborder ce sujet au CoET et d'entendre les réponses fortes et engagées des enseignants.

Mme Gerster estime pour sa part que les conflits font partie de la vie et que les enfants doivent apprendre à les gérer.

Mme Mahler rappelle qu'elle reste à l'écoute des enfants pour lesquels cette situation serait difficile afin de les aider à trouver une solution.

- **Composition des classes : serait-il possible de créer un mode opératoire avec une réflexion sur les priorités ?**

La composition des classes sera de nouveau à l'ordre du jour car les inscriptions auront lieu le 4 et 5 mars 2011. Cette problématique concerne davantage la directrice et les équipes enseignantes que le CoEt mais Mme Mahler rassure les parents qui pourraient avoir des inquiétudes à ce sujet : les classes sont organisées en tenant compte de plusieurs paramètres (tout d'abord le nombre d'élèves arrivant et le nombre d'élèves sortant ; puis le nombre total d'élèves par degré va déterminer aussi les différentes classes, ensuite un soin sera apporté à la composition des volées : degré unique, double degré).

Les classes à degré unique ou double degré ont chacune leurs avantages : demi- classes dynamiques d'après M. Buclin avec des petits tirés par les plus grands et ces derniers stimulés à ne pas se laisser rattraper.

Mme Brulhart-Bourdy estime qu'il pourrait être fait davantage attention à ce que ce ne soient pas toujours les mêmes élèves qui soient dans des classes à double degré et vice-versa.

M. Berthoud se méfie des procédures et des projections d'adultes. Il n'y a pas de formule magique et la vie en classe se développe selon une alchimie mystérieuse qui échappe au déterminisme : un bon climat en classe dépend de plusieurs facteurs qui ne peuvent pas être connus à l'avance.

Pour Mme Mahler il s'agit peut-être d'améliorer la communication à ce sujet afin que les parents aient une représentation correcte et juste de la façon dont les classes sont composées.

3. Présentation de Mmes Francine Weber-Rochat, infirmière scolaire et de la diététicienne de l'action « les 10h00 à l'école »

Mme Weber-Rochat et Mme Sidonie Fabbi rappellent l'origine des « 10 heures à l'école ».

L'action a démarré en 2007 à l'école de la Roseraie suite à un constat alarmant : les enfants avaient plus de caries en sortant de l'école primaire qu'à leur arrivée.

Pour inculquer de bonnes habitudes alimentaires aux enfants, les écoles ont pris des mesures. L'année passée par exemple on a distribué une pomme par jour aux Promenades pendant un mois. Cette année les élèves de Jacques-Dalphin et des Promenades recevront jusqu'à Pâques une fois par semaine un fruit (pomme ou poire), un légume (carotte), du lait (une fois seulement), du pain et du fromage et des blévita.

Cette action vise plusieurs objectifs :

- ✓ Baisse de la prévalence des caries, il faut éviter le sucre en bouche dès le matin
- ✓ Lutte contre l'obésité infantile dès le plus jeune âge
- ✓ Découverte des aliments
- ✓ Promotion de l'agriculture locale avec le label GRTA (Genève Région Terre Avenir)
- ✓ Développement durable (moins d'emballages)

Mme Fabbi ajoute que selon les diététicien-ne-s, un goûter à la pause de l'après-midi est superflu. Isabelle Pasquier demande que les diététiciennes sensibilisent et informent davantage les parents avec des recommandations, telles que celle donnée présentement, parce qu'il n'est pas toujours facile pour les parents d'arbitrer entre les besoins nutritionnels et les plaisirs associés aux goûters.

M. Filgueiras ajoute deux bémols : il n'y pas eu de séance de préparation avant, l'action tombe un peu du ciel et elle a un caractère contraignant. Les parents ont été obligés de donner 5 francs et alors que certains parents ne donnaient pas de goûter à leur enfant car il ne mange pas entre les repas.

Mme Weber-Rochat le rassure en ajoutant que l'action sera suivie d'une exposition, qui se tiendra à Jacques-Dalphin pendant deux mois, à la disposition de toutes les écoles de Carouge, qui montrera ce qu'est un repas équilibré avec la pyramide des aliments.

Les parents présents sont en tout cas très sensibles à la thématique des collations consommées durant les récréations.

4. Bilan

- ✓ de Sant« e »scalade
- ✓ du cortège et de la fête de l'Escalade
- ✓ des décorations de Noël organisées par l'APEP

Ces points seront abordés lors du prochain CoET.

5. Point de situation des projets d'établissement

Mme Mahler fait un rapide point de situation : les objectifs des deux projets se poursuivent et des actions se mettent en place. Evolution positive et constructive. A Jacques-Dalphin le règlement d'école a été finalisé et sera bientôt présenté aux élèves et à leurs parents.

6. Divers

● **Trottinettes dans les écoles**

Les trottinettes dans les écoles posent beaucoup de problèmes (stockage, vols, traces sur les sols). Mme Mahler demande à Monsieur Berthoud s'il serait possible d'installer un parking à trottinettes à l'extérieur de chaque école. Mme Brulhart-Bourdy, sur demande de la présidente, va se renseigner auprès des membres du conseil d'établissement de Pinchat-Troinex où apparemment une solution adéquate a été trouvée et la transmettra à Monsieur Berthoud afin qu'il puisse proposer une solution optimum au conseil administratif.

● **Zone 20 autour de Jacques-Dalphin**

Suite au courrier de l'APEJD adressé à Monsieur Jean-Pierre Aebi, maire de Carouge à ce moment-là, il avait promis lors de la séance du conseil municipal du 18 mars 2010 de faire de la prévention routière dans les classes de l'école Jacques-Dalphin au sujet de la zone 20.

Mme Mahler souhaiterait savoir quand cela va se mettre en place. M. Berthoud va se renseigner et apportera une réponse à Mme Mahler.

● **Site internet de l'APEJD**

Mme Brulhart-Bourdy informe le conseil que l'APEJD est entrain de créer son propre site internet et qu'il sera à la disposition du corps enseignant.

● **Prochaine séance**

La prochaine réunion aura lieu mardi 22 mars 2011 de 18h00 à 20h00.